

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 883

présenté par
MM. Folliot, Abelin
et les membres du groupe Nouveau centre

ARTICLE 21

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de supprimer la baisse des plafonds de ressources nécessaire à l'accès dans le parc Hlm afin de préserver l'exigence de mixité sociale dans le parc locatif social.